

## [Ukraine : nouvelle inculpation de Timochenko pour des délits financiers](#)

**L'opposante ukrainienne et ex-Premier ministre Ioulia Timochenko, condamnée en octobre à sept ans de prison, a été inculpée dans une nouvelle affaire de fraude fiscale et de détournement de fonds remontant aux années 1990, ont annoncé vendredi les services fiscaux du pays. | Sergei Supinsky**

L'opposante ukrainienne et ex-Premier ministre [Ioulia Timochenko](#), condamnée en octobre à sept ans de prison, a été inculpée dans une nouvelle affaire de fraude fiscale et de détournement de fonds remontant aux années 1990, ont annoncé vendredi les services fiscaux du pays.

"Ioulia Timochenko a été inculpée de dissimulation de revenus en devises à hauteur de plus 165 millions de dollars (121 millions d'euros), de détournement de fonds budgétaires et d'évasion fiscale à hauteur de 47 millions de hryvnias (environ 4,3 millions d'euros)", a indiqué l'administration fiscale dans un communiqué sur son site officiel.

Selon ce communiqué, Mme Timochenko a été inculpée jeudi, mais l'information n'a été révélée que vendredi.

Lundi, son avocat, Sergui Vlassenko, avait indiqué que plusieurs enquêtes judiciaires, closes dans les années 2000, avaient été rouvertes contre sa cliente. Toutes ces affaires concernaient les activités du groupe de Mme Timochenko, Systèmes Energétiques Unis d'Ukraine (SEUU), dans les années 1996-97, avait-il précisé.

Interrogé par la presse vendredi, M. Vlassenko a indiqué que ces enquêtes "avaient été ouvertes pour des motifs politiques à l'époque de la présidence de Léonid Koutchma" au début des années 2000 et "avaient été closes en 2005".

Mme Timochenko a été condamnée à sept ans de prison le 11 octobre pour avoir conclu en 2009, lorsqu'elle était Premier ministre, des accords gaziers avec la Russie considérés comme défavorables à son pays. Elle a fait appel de cette décision.

Quelques jours après sa condamnation, elle a été inculpée dans une autre affaire, de "tentative de détournement" de 405 millions de dollars.

Un autre dossier dans lequel l'opposante est inculpée d'abus de pouvoir comprend deux enquêtes portant sur des accusations de mauvaise utilisation de fonds reçus par Kiev en échange de la vente de ses quotas d'émission de CO2 et d'achat d'ambulances à un prix supérieur à celui du marché.

Incarcérée depuis début août dans un centre de détention à Kiev, Mme Timochenko souffre de douleurs au dos et a du mal à marcher, selon les autorités pénitentiaires. M. Vlassenko a pour sa part soutenu vendredi que l'opposante ne pouvait plus du tout marcher et qu'elle avait dû rester allongée sur son lit dans sa cellule pendant la procédure d'inculpation jeudi.

"Les prétendus soins médicaux qu'elle reçoit en prison ne respectent pas son droit à la protection de la santé. Au début, elle se plaignait de douleurs au dos, puis avait

du mal à se déplacer, et maintenant, elle ne peut pas marcher. Voilà comment on est soigné en prison", a-t-il lancé.

Les poursuites contre Mme Timochenko ont provoqué une crise sans précédent dans les rapports entre l'Ukraine et l'Union européenne, qui considère cette affaire comme étant politique